



PRIX d'un montant

de 100.000 Fb offert

par la firme CBR



Un Award ou Premier Prix

Immeuble de 60 logements à Gilamont-Village (CH)

Architectes:

Gilles BELLMANN,

arch. dipl. epfz-sia

et Michel PEDROLINI,

CP 89 - CH - 1816 CHAILLY-

MONTREUX (Suisse)

Tél. 41-21-964.74.77

Fax: 41-21-964.74.76

Collaborateurs :

B. FLACH, M. BECHERRAZ

et A. ORTET

Réalisation: "IMMEUBLE

DE 60 LOGEMENTS"

à Gilamont-Village (CH)

APPRÉCIATION DU JURY

"Cette réalisation de logements sociaux sur un site ingrat a permis à l'architecte de surmonter les contraintes avec une grande compétence, tant dans le jeu des formes que dans l'exploitation intelligente du matériau bois, en aspect et en structure, offrant finalement une construction parfaitement intégrée et conviviale dans cette friche urbaine initialement hostile".

COMMENTAIRES DE L'AUTEUR

Programme : 60 logements répartis comme suit :

- 3 x 1 pc/cuis.
- 15 x 2 pces/cuis.
- 24 x 3 pces/cuis, dont 9 en duplex
- 18 x 4 pces/cuis. tous en duplex.
- 1 garage souterrain pour 63 véhicules, caves, abris de Protection Civile

Volume total: 31.000 m³ dont habitable: 22.200 m³

Surface brute de plancher : 7.200 m² Surface nette des logements : 4.300 m² Coût total (sans terrain) : FS 15,2 millions

Projet intégré au programme de logements sociaux, subventionnés par la ville de Vevey et le canton de Vaud.

LE CONTEXTE, LES CONTRAINTES

Il s'agit, de façon caractéristique, d'un "reste" dans la ville, un des derniers terrains encore disponible pour la construction de logements, laissé libre jusqu'alors étant donné la présence de contraintes peu propices à une promotion facile.

En effet, l'immeuble est situé à l'intérieur d'une boucle formée par la voie d'accès à l'autoroute, (nuisance de bruit), sur un terrain en forte pente (plus de 12%), constitué en partie de remblais instables mis en place pour la construction de la route (fondations spéciales).

LE PARTI ARCHITECTURAL

- Implantation générale de l'immeuble le long de la route, en périphérie du site, pour créer une zone intérieure protégée du bruit et bien exposée au soleil (orientation de Sud-Est à Sud et Ouest).
- Choix d'une typologie de coursives, afin d'aménager d'une part une "zone tampon" entre la route et les logements (protection contre le bruit), et d'installer d'autre part une hiérarchie des espaces, une progression de l'espace public (trottoir) à l'espace privé